Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0772025-DE

Délibération n° 077-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi.

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - M.RUMEN Hervé - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 17 Nb de votants : 17

OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CCAS

Le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la commune verse une subvention au CCAS afin de lui permettre de faire face à ses dépenses : repas des anciens et colis de noël notamment.

Le Maire propose à l'assemblée de verser en 2025 une subvention de 6 612.96 euros au budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser au CCAS une subvention de 6 612.96 euros en 2025.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)